

REPUBLIQUE FRANCAISE

Commune de GARGAS

N°114U04072022

dossier n° DP08404722S0039

date de dépôt : 30/06/2022

demandeur : EDF ENR représentée par
M.DECLAS Benjamin

pour : Panneaux photovoltaïques

adresse terrain : 2200 Route Departementale
900, le logis neuf 84400 Gargas

ARRÊTÉ
de non-opposition avec prescriptions à une déclaration préalable
au nom de la commune de GARGAS

Le maire de GARGAS,

Vu la déclaration préalable présentée le 30/06/2022 par EDF ENR (pour le compte de M. BLANES Christian) représentée par M. DECLAS Benjamin demeurant 960 rue Louis de Broglie 13290 Aix-en-Provence ;

Vu l'objet de la déclaration :

- pour l'installation de 7 panneaux photovoltaïques sur toiture (13,30 m²) ;
- sur un terrain situé 2200 Route Départementale 900, le logis neuf 84400 Gargas ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le plan local d'urbanisme approuvé le 24/03/2010 et modifié les 30/01/2013, 02/03/2016 et 17/12/2018 ;

Vu la date d'affichage de l'avis de dépôt de la déclaration préalable le 30/06/2022 ;

Vu le règlement de la zone A ;

ARRÊTE

Article 1

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable sous réserve du respect des prescriptions mentionnées à l'article 2.

Article 2

ASPECT EXTERIEUR :

- L'ouvrage sera implanté au plus près du faîtage.

Le 04/07/2022

Le maire,
Laurence LE ROY



RISQUE SISMIQUE : la commune est classée en zone 3 pour le risque sismique correspondant à une sismicité modérée. Les architectes, maîtres d'œuvre et constructeurs doivent tenir compte sous leur propre responsabilité des règles de construction parasismique.